



## **MAIRIE DU BUGUE**

1, place de l'Hôtel de Ville 24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : [mairie@lebugue.fr](mailto:mairie@lebugue.fr)

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024** **COMMUNE DU BUGUE**

#### **LE CADRE GENERAL DU BUDGET**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre Collectivité.

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels ...)

Ce budget est établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De préserver la capacité d'autofinancement et maintenir un volume d'investissements nécessaires au développement de la Commune
- De contenir la dette en limitant l'emprunt
- De mobiliser les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, et des autres organismes chaque fois que cela est possible

#### **2 – éléments DE CONTEXTE**

La Commune du Bugue compte 2643 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon les données transmises par l'INSEE.

Sur le plan strictement comptable, la Commune du Bugue a approuvé par délibération du conseil municipal du 30 septembre 2022, le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la M14 à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **3 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre, c'est-à-dire que l'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

L'exécutif peut sans demander l'autorisation à l'assemblée, opérer des virements de crédits entre articles en toute liberté et sans obligation de le notifier au comptable.

Il peut également opérer des virements entre chapitre appelé fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % des dépenses inscrites au budget primitif si la Collectivité a pris une délibération dans ce sens pour acter le principe.

Pour l'exercice 2024, les recettes et dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur **de 4 161 491.63 €**

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	2024
		BP
C011	Charges à caractère général	1 196 350,00
C012	Charges de personnel et frais assimilés	1 556 194,00
C014	Atténuation de produits	6 000,00
C065	Autres charges de gestion courante	315 512,00
C066	Charges financières	62 755,00
C067	Charges exceptionnelles	2 500,00
C068	Provisions	1 500,00
Total des dépenses réelles		3 140 811,00
C023	Virement à la section d'investissement	984 310,63
C042	Opérations d'ordre transferts entre sections	36 370,00
Total des dépenses d'ordre		1 020 680,63
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 161 491,63</b>

#### **Les dépenses de fonctionnement sont constituées :**

- **Chapitre 11** charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine, des espaces publics (les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et les cérémonies, les animations ...), les contrats de maintenance ...
- **Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés**  
Ce chapitre regroupent toutes les dépenses du personnel rémunération du personnel titulaire, contractuel, contrat emploi d'insertion, emploi d'apprenti, le régime indemnitaire, les cotisations sociales, le supplément familial, le versement au CNAS (œuvres sociales), la médecine du travail, ainsi que le personnel mis à disposition lors d'arrêt de travail et si nécessaire, pendant le temps de pause méridienne par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Le montant prévisionnel tient compte de l'augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, des avancements de grade et d'échelon, du versement de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, des heures supplémentaires.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	2024
		BP
C70	Produits de services, du domaine et ventes	143 571,00
C73	Impôts et taxes	2 695 539,00
C74	Dotations et participations	638 614,42
C75	Autres produits de gestion courante	115 000,00
C76	Produits financiers	40,00
C77	Produits spécifiques	3 200,00
C78	Reprise sur amortissements et provisions	1 500,00
C013	Atténuation de charges	-
Total des recettes réelles		3 597 464,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	531 027,21
C042	Opération d'ordre transferts entre sections	33 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 161 491,63</b>

La section de fonctionnement recettes comprend les recettes réelles et d'ordre.

- **Chapitre 42** : opération d'ordre et de transfert entre section correspond à des opérations d'ordre budgétaire pour le coût du personnel dans le cadre des travaux effectués en régie
- **Chapitre 70** : Produits de services domaines et ventes : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des concessions de cimetière, de la mise à disposition du personnel communal auprès de la Communauté de Communes dans le cadre du périscolaire, facturation des cantines ...
- **Chapitre 73** : Impôts et taxe :  
il s'agit des impôts locaux et compensations, taxes foncières bâties, et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux de l'année 2023 sont reconduits pour 2024

Taxe foncière sur les propriétés <b>bâties</b> :	<b>52,23 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés <b>non bâties</b> :	<b>114,46 %</b>
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et :	<b>14,75 %</b>
Autres locaux meublés non affectés à l'habitation Principale (THRS)	

Ce chapitre englobe également le reversement de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), du fonds de péréquation départemental des taxes au droit de l'enregistrement, de la taxe sur l'électricité, des droits de place

- **Chapitre 74** comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles, les participations aux frais scolaires des enfants scolarisés au Bugue et résidant dans une autre commune, la compensation sur l'exonération des taxes foncières.
- ✓ **Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante englobant les revenus des immeubles, location de salles municipales.  
Le montant prévisionnel des revenus des immeubles a été augmenté pour prendre en compte le montant du loyer de la Nouvelle Gendarmerie et du local de l'ancienne trésorerie louée à l'ophtalmologiste.

#### **4- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

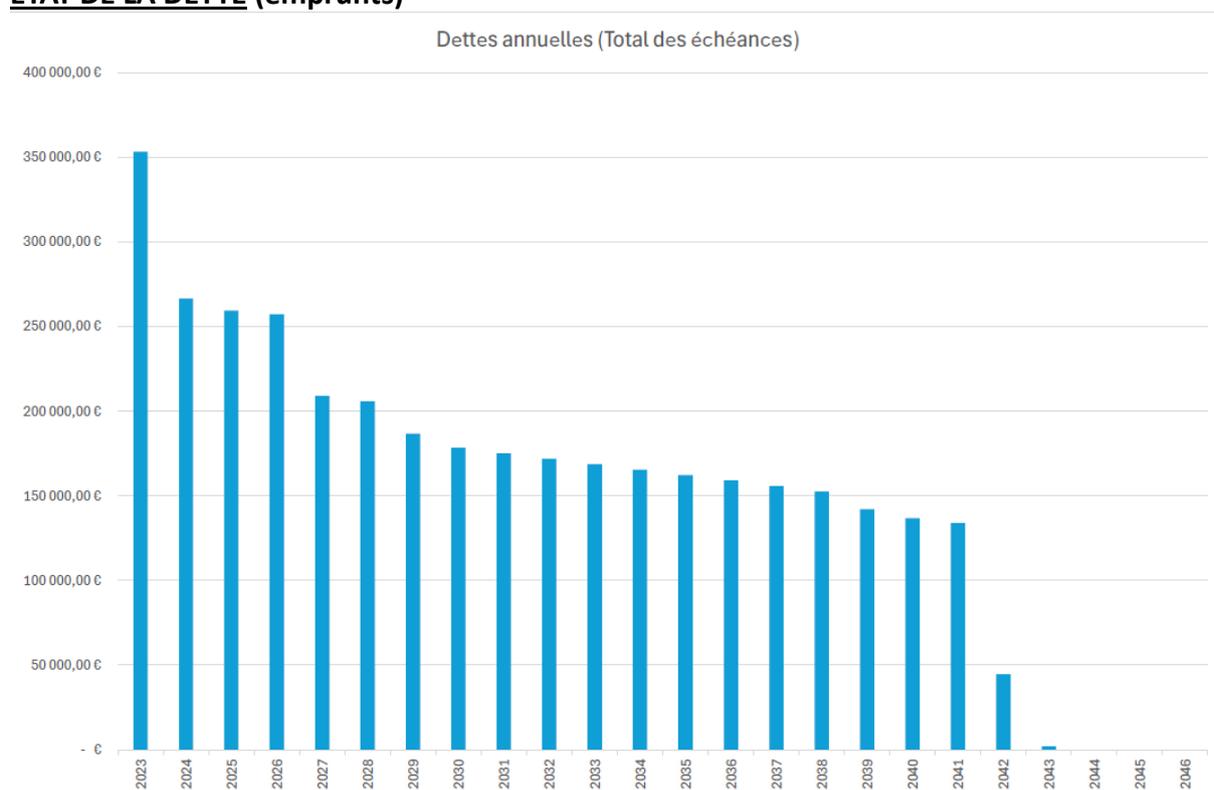
Le Budget de la Commune regroupe :

- La section d'investissement en dépenses regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création, ainsi que le remboursement de la dette par capital.  
Elles sont déterminées par opération
- Les recettes telles que le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les emprunts ...

#### **Dépenses d'investissement**

Dépenses investissement					
Chapitre	Libellé			2024	
Opération				BP	RAR
O160	TERRAINS			- 7 170,00	13 170,00
O173	VOIRIE			464 762,00	75 035,00
O198	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX			131 837,93	2 000,00
O205	BAT. SERVICES TECHNIQUES			25 000,00	
O209	ECOLES			87 800,00	917,00
O215	PISCINE			10 000,00	
O218	MAIRIE			103 600,00	487,00
O223	SALLE E. LEROY			55 281,40	
O224	SPORTS DIVERS			12 000,00	
O226	PORTE VEZERE			32 000,00	
O231	GENDARMERIE				607 909,09
O234	OPERATIONS DIVERSES			297 131,90	53 586,50
O236	PRES DE LA VEZERE			40 000,00	
O238	AMELIORATION LOGEMENTS			12 000,00	2 000,00
O240	AMENAGEMENT CONTAINERS			931,00	500,00
O241	AVENUE DE LA GARE				1 103 744,54
O242	TRAVAUX PARKING COLLEGE				15 360,00
O243	MAISON MEDICALE			300 000,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>				<b>1 565 174,23</b>	<b>1 874 709,13</b>
C040	Opérations ordre transferts entre sections			33 000,00	
C041	Opérations patrimoniales			222 563,55	
C10	Dotations fonds divers et réserves			500,00	
C16	Emprunts et dettes assimilées			204 447,00	
C27	Autres immobilisations financières			2 300,00	
<b>TOTAL CHAPITRES</b>				<b>462 810,55</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>2 027 984,78</b>	<b>1 874 709,13</b>
				<b>TOTAL BP+RAR</b>	<b>3 902 693,91</b>

## ETAT DE LA DETTE (emprunts)



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes investissement			
Chapitre	Libellé	2024	
Opération		BP	RAR
O160	TERRAINS		22 000,00
O209	ECOLE		23 250,00
O231	GENDARMERIE		369 813,83
O234	OPERATIONS DIVERSES		10 412,50
O241	AVENUE DE LA GARE		256 500,00
O243	MAISON MEDICALE	300 000,00	
C16	Emprunts et dettes assimilées	1 734,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>		<b>301 734,00</b>	<b>681 976,33</b>
C001	Résultat reporté ou anticipé	797 388,00	
C021	Virement de la section de fonctionnement	984 310,63	
C040	Opération ordre de transfert entre sections	36 370,00	
C041	Opérations patrimoniales	222 563,55	
C10	Dotations fonds divers et réserves	878 351,40	
<b>TOTAL CHAPITRES</b>		<b>2 918 983,58</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>3 220 717,58</b>	<b>681 976,33</b>
		<b>TOTAL BP + RAR</b>	<b>3 902 693,91</b>

D'autres subventions concernant les projets de la collectivité sont attendues. Elles feront l'objet d'une inscription par décision modificative dès notification de leur attribution.

# GRAPHIQUES

